

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 janvier 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date d'affichage de la liste des délibérations : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry - LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent –

Pouvoirs : LACAILLE Estelle a donné procuration de vote à POZZO Maryvonne.
LECOEUR Maurice a donné procuration de vote à YBERT Valéry.
LEPAGE Michel a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Secrétaire de séance :
LEBLOND Christine.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 – Aliénations

Autoriser M. Le Maire à commercialiser la parcelle cadastrée Section A, Numéro 868 (lot n°15) du lotissement communal Henri Ermice - Délibération n° DEL2022-01-02

M. Le Maire présente aux conseillers les premières demandes de pré-réervations reçues pour l'achat de parcelles du futur lotissement communal Henri Ermice.

Il leur propose de l'autoriser à signer ces ventes à venir chez le notaire avec les différents acquéreurs.

Il précise qu'une délibération est nécessaire pour chaque vente.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 22 décembre 2021, n° DEL2021-12-01, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, La demande de pré-réserve du lot n°15 par M. Lucas LESCOT sur le futur lotissement communal Henri Ermice,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 15, d'une superficie de 571 m² du futur lotissement Henri Ermice à M. Lucas LESCOT, domicilié 6 rue Pierre Brossolette à Viroflay (78220) pour un montant de 14 800,68 € HT auquel s'ajoute un montant de Tva sur marge de 2 329,32 € soit un total de 17 130,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

Adoptée à la majorité des votants
(15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 19 janvier 2023,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité selon le visa du contrôle de légalité apposé ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.